

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 2009-Z-71**

Avis est donné par la soussignée, greffière de cette Ville que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal et a reçu l'approbation requise par la loi, le tout tel que ci-après indiqué:

2009-Z-71 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-Z-00 tel qu'amendé de façon à :

- Modifier l'article 45 relatif à la catégorie d'usages « Fabrication et transformation industrielle de produit à base de cannabis » afin d'y ajouter certaines sous-catégories d'usage
- modifier l'article 267 relatif à la terminologie afin d'y définir l'expression « culture du cannabis »
- modifier la grille des usages et normes I-219 et ajouter la grille des usages et normes I-220
- modifier le plan de zonage de manière À créer la nouvelle zone I-220 à même la zone I-219
- Avis de motion, le 9 février 2021;
- Adoption par le conseil municipal du premier projet de règlement, le 9 février 2021;
- Avis public de consultation écrite, du 5 au 22 mars 2021;
- Adoption par le conseil municipal du second projet de règlement : 13 avril 2021;
- Adoption par le conseil municipal du règlement, le 11 mai 2021;
- Émission du certificat de conformité par la municipalité régionale de comté de Roussillon, le 1^{er} juin 2021.

Ce règlement est entré en vigueur le 1^{er} juin 2021, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la M.R.C. de Roussillon.

Toute personne désirant prendre connaissance dudit règlement peut le faire en complétant une demande d'accès à l'information dont le formulaire est disponible sur le site internet de la ville de Sainte-Catherine à l'adresse suivante : <https://www.ville.sainte-catherine.qc.ca/medias/documents/content/Formulaire-demande-acces.pdf>.

Donné à Sainte-Catherine, ce 8 juin 2021



Me Pascalie Tanguay, greffière